



M. Thomas BRADSHAW,
qui succède à M. Boville, com-
me sous-ministre des
finances, à Ottawa.



S. G. Mgr BARRY, évêque de
Chatham, décédé récemment.



W. T.-C. BOVILLE
sous-ministre des finances à
Ottawa qui vient de pren-
dre sa retraite

protéger et développer ses intérêts professionnels sans empiéter sur les droits de personne ni d'aucune autre classe, mais en suivant les prescriptions données par l'Église, et plus particulièrement par l'Encyclique *Rerum Novarum* de l'illustre Léon XIII, telle qu'interprétée par l'épiscopat canadien".

16.— *The Chicago Examiner and Minneapolis Tribune*, compagnie de publication à laquelle la Fort Frances fournissait quotidiennement 130 tonnes de papier, vient de prendre une action en dommage au montant de \$1,000.000 contre le gouvernement canadien qui, par l'imposition d'un embargo sur la papier, force cette compagnie à suspendre ses opérations.

— M. T.-C. Boville, depuis de nombreuses années sous-ministre des finances à Ottawa, prend sa retraite, et est remplacé par M. Thomas Bradshaw, qui s'appellera maintenant le Commissaire des Finances.

17.— M. R.-A. Pringle, contrôleur du papier au Canada, donne sa démission.

— A Montréal s'ouvre le 6e salon d'automobiles organisé par la "Montréal Trade Association". Plus de 25.000 personnes ont déjà

visité le salon.

18.— S. G. Mgr J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, dûment autorisé à cette fin par les autorités romaines, vient de constituer pour sa cathédrale un chapitre diocésain.

— A Chatham, N.-B. décède S. G. Mgr T.-F. Barry, évêque de ce diocèse, à l'âge de 79 ans, après une longue maladie.

— Au cours d'une tempête de vent et de neige, l'église de St-Malo d'Auckland, au diocèse de Sherbrooke, est complètement détruite par un incendie. Les pertes d'élèvent à plus de \$100,000.

19.— Sir Charles Ross obtient du gouvernement canadien la somme de \$2,000.000 comptant en plus des argents déjà reçus, comme compensation à l'expropriation de l'Armurerie Ross, de notre ville.

20.— La rumeur veut que les fameux règlements de colonisation adoptés par le gouvernement Hearst, il y a une couple d'années, et si dommageables aux pionniers canadiens-français, à qui on voulait faire jurer "de renoncer à leurs droits de propriétaires s'ils se mettaient en tête d'avoir des écoles catholiques", seront incessamment abolis, sur recommandation du